

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **6 (1897)**

Heft 40

PDF erstellt am: **06.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

Erscheint  
Samstags.

**Abonnement:**

Für die Schweiz:  
Zwölf Monate . Fr. 5.—  
Sechs Monate . Fr. 3.—  
Drei Monate . Fr. 2.—

Für das Ausland:  
Zwölf Monate . Fr. 7.50  
Sechs Monate . Fr. 4.50  
Drei Monate . Fr. 3.—  
Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

**Inserate:**

20 Cts. per 1 spalt. Petit-  
zeile oder deren Raum.  
Bei Wiederholungen  
entsprechenden Rabatt.  
Vereins-Mitglieder  
bezahlen die Hälfte.



Paraissant  
le Samedi.

**Abonnements:**

Pour la Suisse:  
Douze mois . . . Fr. 5.—  
Six mois . . . . Fr. 3.—  
Trois mois . . . Fr. 2.—

Pour l'Étranger:  
Douze mois . . . Fr. 7.50  
Six mois . . . . Fr. 4.50  
Trois mois . . . Fr. 3.—  
Aux Sociétaires  
gratuitement.

**Annouces:**

20 Cts. pour la petite  
ligne ou son espace.  
Rabais pour répétition  
de la même annonce.  
Les Sociétaires  
payent moitié prix.

Organ und Eigentum des  
**Schweizer Hotelier-Vereins.**

6. Jahrgang | 6<sup>me</sup> Année

Organ et Propriété de la  
**Société Suisse des Hôteliers.**

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel \* TÉLÉPHONE 2406 \* Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No. 21, Bâle.

**Société Suisse des Hôteliers.**

Messieurs les Sociétaires sont convoqués en

**Assemblée générale ordinaire**

le **Samedi 23 octobre prochain, à 10 heures du matin, dans la grande salle du Casino à Coire.**

L'ordre du jour est le suivant:

- 1° Rapport de gestion et comptes annuels.
- 2° Budget de 1897/98.
- 3° Election des commissaires-vérificateurs.
- 4° Rapport sur l'Ecole professionnelle.
- 5° Election du Conseil de surveillance de l'école.
- 6° Proposition concernant l'assurance collective contre les accidents des voyageurs et employés.
- 7° Communications sur la pétition au Conseil fédéral concernant la responsabilité de l'hôtelier.
- 8° Proposition tendant à diplômer les employés ayant travaillé de longues années dans la même place.
- 9° Pétition des Sociétés d'employés concernant l'abolition du livre noir.
- 10° Revision partielle des statuts.
- 11° Désignation du lieu de la prochaine assemblée générale.
- 12° Propositions individuelles.

**PROGRAMME DE LA FÊTE.**

**Vendredi 22:** A 1 heure de l'après-midi, arrivée à Ragaz; dîner à l'Hôtel Hof Ragaz; ensuite promenade en voiture aux Bains de Pfäfers, visite des gorges de la Tamina et des sources; à 6<sup>55</sup> heures du soir, arrivée à Coire. Souper et choix du logement à volonté. Après, réunion dans la grande salle du Casino.

**Samedi 23:** A 10 heures du matin Assemblée générale dans la grande salle du Casino. Pendant la durée de l'assemblée, promenade en voiture pour les dames. A 1 heure, banquet à l'Hôtel Steinbock; l'après-midi, visite de Coire et des environs. Au retour, souper des participants dans leurs hôtels respectifs. Le soir à 8<sup>1/2</sup>, réunion dans la grande salle des Trois Rois (vin d'honneur et spécialité des Grisons offerts par nos collègues de Coire).

**Dimanche 24:** A 9 heures du matin, départ pour Thusis par train spécial; promenade aux gorges de la Viamala et retour à Thusis (voitures offertes par la Société des Hôtels réunis de Thusis); dîner à l'Hôtel de la Poste; à 4 heures départ pour Coire par train réglementaire; arrivée à Coire à 5 h.; départ de Coire à 6 heures du soir pour Zurich, St. Gall, etc.

**Les cartes de fête,** comprenant le banquet à l'Hôtel Steinbock à Coire, le voyage Coire-Thusis et le dîner à l'Hôtel de la Poste, seront distribués aux assistants le soir du 22 et le matin du 23 dans leurs hôtels respectifs.

**AVIS IMPORTANT.** Chaque Sociétaire recevra un exemplaire spécial du programme de la fête ainsi qu'une carte d'inscription, avec prière de vouloir bien observer le terme, fixé au **17 octobre.**

Dans l'espoir d'une participation nombreuse, nous vous adressons nos salutations les plus cordiales.

Lausanne-Ouchy, le 1<sup>er</sup> octobre 1897.

Pour le Comité de la Société suisse des Hôteliers:

Le Président:  
**J. Tschumi.**

**Schweizer Hotelier-Verein.**

Die Tit. Mitglieder werden hiermit zur

**Ordentl. Generalversammlung**

auf **Samstag, den 23. Oktober a. c., Vormittags 10 Uhr, im Casinosaale in Chur,** höflichst eingeladen.

Die zu behandelnden Traktanden sind folgende:

1. Geschäftsbericht und Jahresrechnung.
2. Budget pro 1897/98.
3. Wahl der Rechnungsrevisoren.
4. Bericht über die fachliche Fortbildungsschule.
5. Wahl des Aufsichtsrates der Fachschule.
6. Antrag betr. Kollektiv-Versicherung gegen Unfall der Gäste und Angestellten.
7. Mitteilung über die Petition an den h. Bundesrat betr. Haftpflicht.
8. Antrag betr. Prämierung langjähriger Angestellten.
9. Petition der Angestellten-Vereine betr. Abschaffung des Schwarzbuches.
10. Partielle Statutenrevision.
11. Wahl des Ortes der nächsten Generalversammlung.
12. Persönliche Anregungen.

**FEST-PROGRAMM.**

**Freitag, den 22.:** Mittags 1 Uhr, Ankunft in Ragaz; Mittagessen im Hotel Hof Ragaz; Nachmittags Fahrt nach Bad Pfäfers, Besichtigung der Tamina-schlucht und Quellen. Abends 6<sup>55</sup> Uhr Ankunft in Chur. Nachtessen und Quartier nach Belieben. Nachher gesellige Zusammenkunft im Casinosaale.

**Samstag, den 23.:** Vormittags 10 Uhr, Generalversammlung im Casinosaale. Während derselben, Spazierfahrt der anwesenden Damen. Um 1 Uhr Bankett im Hotel Steinbock. Nachmittags, Besichtigung von Chur und Umgebung. Nach der Rückkehr, Nachtessen der Festteilnehmer in ihren resp. Hotels. 8<sup>1/2</sup> Uhr gemüthliche Vereinigung im Saale zu den Drei Königen. Nachher Ehrentränk und Bündner Spezialität offeriert von den Churer Kollegen.

**Sonntag, den 24.:** Vormittags 9 Uhr, Fahrt mit Extrazug nach Thusis; dann per Wagen (offeriert von der Thusner Hotel-Gesellschaft) nach der Viamalasschlucht und zurück; um 1 Uhr Mittagessen im Posthotel in Thusis. Abfahrt ab Thusis um 4 Uhr mit fahrplanmässigem Zug; Ankunft in Chur um 5 Uhr; Abfahrt von Chur nach Zürich, St. Gallen etc. um 6 Uhr.

**Festkarten,** einschliessend das Bankett im Steinbock, die Fahrt nach Thusis und Mittagessen im Posthotel werden am 22. abends und 23. morgens den Gästen in ihren betr. Hotels zugestellt.

**Zur besonderen Beachtung.** Es wird jedem Mitgliede ein Separatabdruck des Fest-Programmes mit Anmeldekarte zugesandt und ersuchen wir hiemit höflich um genaue Innehaltung des auf **17. Oktober** festgesetzten Anmeldestermins.

In Erwartung einer zahlreichen Beteiligung zeichnet mit kollegialischem Grusse  
Lausanne-Ouchy, den 1. Oktober 1897.

Hochachtungsvoll

Für den Vorstand des Schweizer Hotelier-Vereins:

Der Präsident:  
**J. Tschumi.**

**Mitglieder-Aufnahmen.  
Admissions.**

Fremdenlisten  
Liste de Maitres

1. Mr. Jos. Pitteloud, Hôtel de la Rosa-Blanche aux Mayens de Sion . . . 70
2. Mr. Robert Zuffery, Hôtel d'Angleterre, Brigue . . . . . 45
3. Mr. Louis Antille, Hôtel au Parc, Montana s/Sierre . . . . . 80
4. Hr. Jos. Seiler, Hotel Krone, Heiden . . . 60

**Au service d'une œuvre decivilisation.**  
(Correspondance.)

Celui qui désire exercer avec succès l'industrie des étrangers, doit regarder ce qui se fait au dehors, se familiariser avec les langues et les mœurs de différentes nations ou posséder une faculté extraordinaire d'observation et d'assimilation. L'hôtelier qui connaît ses hôtes et

leurs habitudes, qui s'ingénie à faire de sa maison la leur, est le seul qui aille au devant de la prospérité.

Si l'horizon de ceux qui ont peu vu le monde est tout d'abord très borné, il s'élargit et doit s'élargir à la réflexion, au contact des hommes, à l'examen des opinions et des idées d'autrui; les préjugés disparaissent quand on apprécie à leur juste valeur les traits généraux du caractère de chaque peuple, et le moi tire profit du bien, partout où il se trouve.

En fin de compte, le plus humble maître d'hôtel acquiert toujours plus de notions commerciales et l'hôtellerie suisse lui est, pour une large part, redevable de sa prospérité. Une organisation bien ordonnée, prompte et vraiment commerciale est le fil rouge qui guide en tous sens une maison bien conduite: hôtel, auberge ou restaurant, et tout doit se diriger d'après ces principes. La façon exacte, stricte et ponctuelle d'accomplir son service et son devoir se fait sentir sur toutes les catégories d'employés et se répercute de plusieurs côtés sur la vie populaire. L'ordre et la propriété

sont deux des fondements principaux de l'hôtellerie suisse, deux solides points d'appui de l'existence familiale et communale.

Le maître d'hôtel rompu aux habitudes du commerce sait compter non seulement avec les facteurs les plus importants, mais aussi avec les plus petits; il s'habitue à entrer dans les moindres détails, car ce sont deux qualités maitresses que de savoir exactement répartir et d'utiliser pour le mieux les ressources dont il dispose. Elles n'ont pas moins de valeur dans le ménage de la famille ou de la commune. L'influence multiple d'un personnel habilement formé dans la vie privée revêt donc à ce point de vue une importance particulière.

La connaissance du commerce et des langues, envisagée d'après les nécessités actuelles de l'hôtellerie, contribue par conséquent à l'utilité et à l'avantage d'autres professions, comme aussi de la vie privée et publique; à ce titre elle est bienfaitrice. Ainsi, il n'est pas rare, en Suisse, que des hommes d'Etat expérimentés, qui rendent souvent de grands services à la petite et à la grande patrie, sortent du rang

des maîtres d'hôtel ou des aubergistes. Et en ce qui concerne les relations internationales du temps présent, il ne faut pas priser moins haut l'influence de nombre d'étrangers auxquels un séjour plus ou moins prolongé ou renouvelé parmi nous a permis de connaître et d'apprécier notre pays et notre peuple. Autrement, on s'est souvent demandé si la façon dont les étrangers déploient leur luxe ou prodigent leur argent dans les hôtels ou les stations de bains suisses, n'exerce pas une mauvaise influence sur les mœurs et la manière de vivre de notre peuple. Ce n'est absolument pas le cas, ainsi que l'ont démontrés des expériences répétées. Au milieu du courant puissant formé par le monde des voyageurs, qui accusent leurs défauts comme leurs qualités, le caractère du peuple suisse paraît surtout demeurer fidèle à la devise: "Examine tout et retiens ce qui vaut le mieux."

Partout où l'hôtellerie sait mettre sa clairvoyance et son habileté au service de l'industrie des étrangers, les fruits de son utilité matérielle, si modestes et si peu sensibles qu'ils appa-